

ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA VILLE Châteauguay se mobilise pour l'avenir

Châteauguay, le 10 décembre 2024 – La Ville de Châteauguay a adopté son budget pour l'année 2025 lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024. Avec un budget équilibré de 129 millions de dollars, la Ville réaffirme son engagement en matière de saine gestion des fonds publics.

Un budget responsable et équilibré

Pour une deuxième année consécutive, le budget atteint l'équilibre sans utiliser les excédents accumulés. Une démarche qui illustre la rigueur prônée par le conseil de ville et l'administration municipale comme en témoignent plusieurs initiatives, notamment la mise en place de stratégies de paiement au comptant d'achat d'actifs ou encore, la création de fonds de réserve pour financer l'entretien des infrastructures municipales, évitant de recourir aux leviers de l'endettement ou de la taxation.

En septembre dernier, la Ville a présenté un nouveau rôle d'évaluation foncière pour les années 2025, 2026 et 2027, comme l'exige la *Loi sur la fiscalité municipale*. Ce nouveau rôle reflète la hausse de prix des propriétés dans le marché immobilier, et Châteauguay n'y fait pas exception : la valeur moyenne des maisons unifamiliales a grimpé de 51 %.

Afin d'éviter une trop grande pression financière sur les citoyens, la Ville a ajusté les taux de taxation et limité l'augmentation nette du compte de taxes de la maison moyenne à 2 %, correspondant à la hausse annuelle du coût de la vie pour la région de Montréal¹.

À titre d'exemple, le compte de taxes global de la maison moyenne évaluée à 495 043 \$ augmente de 79 \$ en 2025.

Investissements majeurs pour faire face aux changements climatiques

Le budget 2025 prévoit d'importantes sommes pour répondre aux enjeux climatiques. Parmi les initiatives prévues, notons :

- L'élaboration d'un plan directeur pour adapter la ville aux changements climatiques et des plans d'action ciblés dans certains secteurs;
- L'adoption d'un plan de transition écologique;
- La mise en place d'un plan de décarbonisation des bâtiments municipaux;
- La réalisation d'un inventaire de la canopée et des activités de plantation d'arbres;
- Le déploiement d'une patrouille verte et d'efforts de sensibilisation et d'éducation;
- La mise en œuvre de plans de protection et de saine gestion de l'eau;
- La révision du plan de sécurité civile.

Note 1 : La variation annuelle de l'Indice des prix à la consommation en date d'octobre 2024 est de 2 % pour la région de Montréal.

« Ces projets s'inscrivent dans une volonté claire du conseil municipal de faire de Châteauguay une ville résiliente, et d'assurer une gestion durable de ses ressources, basée sur les besoins de la population », déclare le maire Éric Allard.

Montants dédiés à l'amélioration du cadre de vie

En 2025, plusieurs projets verront le jour pour enrichir le quotidien des Châteauguois et Châteauguaises, dont la création d'un événement signature à haut déploiement, la mise en place d'une politique de participation citoyenne favorisant la transparence et la communication, un vaste chantier de refonte des règlements d'urbanisme pour un développement durable du territoire, la sécurisation des pistes multifonctionnelles et une signalisation bonifiée pour sécuriser et encourager la mobilité active.

« Chaque décision que nous prenons est guidée par une vision à long terme : bâtir une ville dynamique, inclusive et respectueuse de l'environnement, tout en continuant d'offrir à nos citoyens des services de qualité », affirme Éric Allard. « Je salue les efforts des équipes administratives et la collaboration des membres du conseil dans la confection de ce budget ambitieux ».

Nouveauté cette année : compte de taxes disponible en ligne

À partir de l'application MonDossier (mondossier.chateauguay.ca), les citoyens peuvent désormais consulter en tout temps l'évaluation foncière de leur résidence, leur compte de taxes et leur solde en ligne. Ainsi, ils n'auront plus à se déplacer ou téléphoner à l'hôtel de ville pour connaître leur solde.

Les citoyens pourront, à nouveau cette année, acquitter leur compte de taxes en quatre versements aux échéances suivantes : 20 février, 22 mai, 3 juillet et 6 novembre 2025.